



## Comité directeur du 17 avril 2004

### Étaient présents :

Alain Badino, Pascal Cantenot, Antoine Carretero, Jean-François Clapé, Didier Exiga, Olivier Faure, Philippe Flament, Yves Gilles, Renaud Guillemot (sauf en début de réunion), Jean-Claude Messmer, Sylvain Mison, Gilbert Nicolini, Jean-Michel Payot, Élodie Pélabon, Christian Quest, Thomas Sénac, Marion Varner, Gérard Vieux.

**Étaient excusés :** Damien Burnel (pouvoir à Antoine Carretero), Olivier Burghelle (pouvoir à Jean-Michel Payot), Didier Domergue (pouvoir à Renaud Guillemot), Philippe Flament (en fin de réunion, pouvoir à Marion Varner) ; Renaud Guillemot (en début de réunion, pouvoir à Antoine Carretero).

### Étaient invités :

Jean-François Alexandre (président de ligue), Michel Darras (directeur technique national), Stéphane Malbos (chargé de mission CIVL, Vol Passion), Sophie Maurel (secrétariat), Madeleine Nicolini (secrétaire de ligue).

Alain Badino accueille les participants, les remercie de leur présence et leur demande de se présenter. Ce qui est fait.

Jean-Michel Payot souhaite la bienvenue aux nouveaux élus du comité directeur (CD). Il remercie les membres sortants pour le travail effectué, et en particulier Jean-François Alexandre, président de l'Assemblée des présidents de ligue (APL) pendant trois ans, membre de droit à ce titre du CD, qui laisse sa place à Yves Gilles.

## Approbation du compte-rendu du CD du 7 février 2004.

Deux modifications demandées par Renaud Guillemot sont prises en compte : pour compléter le Bureau directeur (BD), il ne s'oppose pas au principe du vote pour de nouveaux membres mais aux candidats présentés.

**Vote : Oui : 15 – Abstentions : 6**

## Actions administratives

### Affiliations, radiations

Gilbert Nicolini souhaite qu'un rappel soit fait aux clubs dont les présidents même ne sont pas encore licenciés à la FFVL.

Alain Badino dit que c'est systématiquement fait. Il souhaite que les ligues prennent en charge ce problème. Le secrétariat transmettra régulièrement aux ligues l'état des lieux des clubs. Les ligues pourront alors vérifier qui est licencié et qui ne l'est pas.

Michel Darras rappelle la réglementation et les statuts : toutes les associations doivent, en début d'année, licencier leurs membres. Les présidents de club doivent être licenciés pour participer à l'AG avec droit de vote. Ces deux obligations ne sont pas toujours respectées.

Plusieurs points sont alors abordés... L'aide financière des ligues aux clubs ne devrait être accordée qu'aux associations en règle. Les clubs qui ne sont pas en règle sont sans doute plus de 10 %. La notion de club en situation dite provisoire n'est pas légale : un club est affilié ou il ne l'est pas ; le CD ne doit se prononcer que sur ces deux cas ; les clubs qui n'ont pas encore six licenciés sont en attente d'affiliation, et non en affiliation provisoire.

**Vote : Oui : 20 – Abstention : 1**



## Le point sur les licences

Alain Badino annonce que pour la première fois depuis longtemps, on enregistre en ce début d'année une baisse significative des prises de licences, quelle que soit la discipline ou le statut (élève, volant). De date à date, nous comptabilisons environ 1 800 licenciés de moins qu'en 2003, soit 16 %. Le budget 2004 tablait sur une augmentation raisonnable de 2 % (après les + 8 % des deux dernières années). On peut donc s'inquiéter. Le BD a décidé d'examiner attentivement tous les quinze jours l'évolution de ces chiffres et d'analyser les tendances pour pouvoir prendre des mesures correctives.

### Un débat s'ouvre sur les raisons de cette baisse inattendue et sur les solutions à mettre en œuvre...

La météo n'est pas favorable... Les Français ont moins d'argent... Il y a eu des problèmes techniques avec les nouveaux formulaires de licences... L'exigence non justifiée d'un certificat médical annuel a pu influencer négativement... Mauvaise communication en général, et sur le web en particulier... Très peu de renouvellement de licences dans le monde du kitesurf... D'autres fédérations cherchent des moyens pour se développer et attirer les pratiquants du vol libre... Problème particulier de la carte Compétiteur, légalement obligatoire, mais dont la forme n'est pas adaptée...

La réflexion plus générale sur la diminution des licences continue et toutes les suggestions sont les bienvenues. Pascal Cantenot est nommé responsable d'un groupe de travail chargé d'une réflexion sur le devenir de la carte compétiteur et sur la forme que prendra la future licence.

## Organisation du CD

Jean-Michel Payot propose un nouvel organigramme pour le CD. Les deux années précédentes, cet organigramme avait été plus ou moins imposé par le BD, selon un schéma classique adopté par la plupart des fédérations. Le BD a choisi un processus plus participatif et soumet le nouvel organigramme à la réflexion du CD. Noms, fonctions, domaines de responsabilités, référents (membres du BD ou chefs de projet) sont proposés. Avant fin mai, les responsables devront définir, dans le cadre du budget et de la politique générale adoptés par l'AG, les modes d'action qu'ils comptent employer, leurs besoins, leurs envies, et les personnes avec qui ils souhaitent travailler. Un dialogue devra s'établir avec le BD ou les chefs de projet pour qu'aucun aspect ne soit oublié. Le BD synthétisera ce travail et fera une proposition définitive qui sera soumise au vote du CD le 26 juin.

Il est cependant nécessaire que le CD vote aujourd'hui sur les noms proposés pour diriger les projets et commissions, et en particulier les nouvelles commissions (assurances, financière) et groupe de travail (international).

### La discussion s'engage...

Des précisions sont apportées :

- sur la composition et le rôle du CD, et sur la responsabilité de ses membres ;
- sur le cadre statutaire de l'organisation du CD (le président propose, le CD vote) ;
- sur la responsabilité financière des présidents de commission et des référents (les différentes lignes du budget devant être précisément attribuées) ;
- sur le rôle de ceux qui cumulent plusieurs postes (responsable de commission et vice-président par exemple) ;
- sur le rôle des référents (coordination des actions, respect des contrats passés, contrôle des dépenses, interface entre le BD et les commissions) ;
- sur la notion de chef de projet, auquel est donnée la dimension la plus large possible (mutualisation des moyens, transversalité) ;
- sur la mise en place d'une commission Espace aérien, pour remplacer la « mission » actuelle ;
- sur le rôle essentiel de ces deux commissions, comme le prouvent les avancées obtenues sur les Zones d'interdictions temporaires (ZIT) dans le Cotentin ou sur le développement de cartes aériennes spécifiques pour le vol libre ;
- sur l'absence répétée en CD du responsable de la commission Jeunes ;
- sur la mise en place et la composition de la commission financière. Renaud Guillemot regrette qu'aucun membre de la commission d'enquête sur les assurances n'en fasse partie, demande à Jean-Claude Messmer - président proposé - de préciser ses intentions (il indique n'être pas en mesure de faire), puis se porte candidat à la place de Jean-Claude Messmer ;



- sur la composition de la commission des assurances ;
- sur la rédaction du règlement financier (il reste à établir ; la commission financière le supervisera ; la prochaine assemblée générale le votera) ;
- sur la création d'un poste nouveau de « responsable de la vie associative » (ce sera Gilbert Nicolini) ; il devrait nous permettre d'améliorer notre communication interne.

Un appel d'offre est fait pour la présidence de la commission des Assurances.

Devant le silence profond de l'assemblée, Michel Darras souligne l'incohérence du CD, qui a été à l'origine de la création de cette commission (mise en place à la dernière AG extraordinaire par un amendement proposé par le CD) et qui n'arrive pas maintenant à la mettre en place.

Marion Varner, note que personne ne se présente et trouve inacceptable que ceux qui étaient à l'origine de toutes les critiques concernant les contrats d'Assurance passés n'aient pas le courage d'assumer la suite logique de leurs positions. La FFVL ne peut pas se permettre de ne pas avoir de président de la commission des Assurances. Il propose donc sa candidature. Il laissera la place si un autre candidat se déclare.

Après la pause du déjeuner, Renaud Guillemot accepte finalement la présidence de la commission des Assurances. Marion Varner accepte de lui laisser le poste.

### **Le futur de notre site web [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr) est évoqué.**

Alain Badino déclare que notre site est actuellement considéré comme ayant des niveaux d'information qui sont inégaux selon les différentes rubriques, parfois totalement à jour et vivantes, parfois totalement obsolètes et statiques. Les responsables font les mises à jour qui les concernent suivant leur disponibilité. Certaines rubriques fonctionnent parfaitement, d'autres ne sont pas ou plus mises à jour, ou très sporadiquement, dans l'urgence. Par ailleurs, suivant les rubriques, des programmes informatiques différents sont utilisés. Certaines rubriques sont même hébergées ailleurs que sur le serveur fédéral. Le site de la FFVL, en grandissant, est devenu trop disparate et difficile voire impossible à gérer ou contrôler pour les responsables fédéraux.

La FFVL remercie très sincèrement tous les Web Intervenants. Elle connaît et reconnaît leur travail important qui permet à la FFVL, depuis quatre années, d'être présente sur le Web. Mais elle a décidé cependant d'aller plus loin, de remettre tout à plat, de construire un nouveau site.

Compte tenu de la richesse de nos disciplines et de la variété de leurs aspects, ce site nouveau ne pourra être mis à jour que par des intervenants multiples. Son développement devra par ailleurs rester dans le cadre de la ligne budgétaire qui lui a été attribuée. Les Web Intervenants devront donc rester des bénévoles, la seule rémunération prévue étant celle de la personne chargée de faire avancer globalement le projet, appelée Web Coordinateur. Il propose pour ce poste Stéphane Malbos.

Stéphane Malbos fait rapidement le point sur l'avant-projet. Un compte rendu sur l'avancée des travaux est rédigé : cette base de réflexion sera largement diffusée.

### **La discussion s'engage...**

Des remarques et précisions sont apportées :

- sur la validation des informations ;
- sur le budget attribué (8 000 € pour le travail de coordination) ;
- sur un éventuel appel d'offre (la réponse est négative : la ligne budgétaire est votée ; un contrat global de trois ans a été passé avec ADD-X pour tout le suivi de l'informatique fédéral, web compris) ;
- sur le contrat passé avec ADD-X (il inclut l'hébergement du site, du travail de mise en page, la mise à disposition d'un outil de mise à jour) ;
- sur l'importance du site web pour la vie de disciplines fragiles ou en développement comme le delta, la Cage ou le kite ;
- sur le budget global attribué, trouvé insuffisant par Antoine Carretero ;
- sur le rôle central des bénévoles (les responsables de commissions doivent trouver des Web Intervenants, la fédération n'ayant ni les moyens ni la volonté politique de rémunérer autres que le Web Coordinateur) ;
- sur la communication générale de la FFVL (elle est devenue multiforme – image, écrit, relations publiques, internet) et sur la place grandissante, vitale de notre site web.

**Le vote sur l'organigramme proposé peut maintenant avoir lieu.**

**Vote : Oui : 14 – Non 1 : - Blanc : 2 - Abstention : 4.**



## Fonctionnement administratif

Alain Badino demande que toute requête faite au secrétariat par les membres du CD, chargés de mission, cadres techniques et présidents de ligue passe systématiquement par Sophie. Celle-ci est en effet responsable de la répartition des tâches entre nos différents collaborateurs. Cette procédure doit être strictement appliquée.

Il précise par ailleurs la procédure pour inscrire des sujets à l'ordre du jour des CD.

Marion Varner demande que soient respectées les dates d'envoi de documents au CD (dix jours avant les réunions).

## Budget des commissions

Gérard Vieux présente le tableau général d'ordonnement des dépenses (qui peut engager des dépenses, et jusqu'à quel niveau ?). Les gestionnaires des lignes doivent avoir la possibilité de suivre continuellement l'engagement des dépenses (en particulier celles concernant les cadres techniques, même si ces dépenses restent sous la responsabilité du DTN).

**Le CD se prononce sur le tableau d'ordonnement des dépenses...**

**Vote : Oui : 13 – Non 4 : - Blanc : 1 – Nul : 3.**

Gérard Vieux présente ensuite la situation actuelle du budget. Les dépassements sont mis en relief. La tendance actuelle n'est pas bonne : elle nous fait finir l'année à – 93 000 €. La baisse des licences est en grande partie responsable de ce déficit, mais elle n'est pas la seule. Les lignes budgétaires en cause sont expliquées.

Il est rappelé que l'AG a affirmé sa volonté et sa capacité à mener de front consolidation (secrétariat et informatique), développement (principalement le kite et le cerf-volant) et décentralisation (vers les ligues)... à condition de trouver des ressources nouvelles. Où pouvons-nous trouver des solutions au déficit actuel ? Des choix politiques et stratégiques s'imposent.

Le budget projeté était prudent. Côté ressources, licences, partenariat et conventions d'objectifs ont été budgétés en augmentation raisonnable. Il faut nous battre à tous les niveaux pour que ces trois postes augmentent. Mais il nous faut aussi prendre des mesures de précaution côté dépenses.

Des actions à court terme sont proposées : un premier reversement non contractualisé aux ligues sera versé à hauteur de la moitié des sommes prévues ; diminution du budget de la commission médicale jusqu'au minimum imposé par le ministère ; diminution du budget de *Vol Passion* ou renégociation des revenus publicitaires ; gel des taux de remboursement des frais de déplacement ; mise en place d'un meilleur système de conférences téléphoniques.

**La discussion s'engage...**

Des lignes budgétaires particulières sont examinées.

Faut-il prendre des mesures ciblées comme celles proposées, ou faire supporter par tous les restrictions ?

**Le CD est invité à voter.**

**La première solution est adoptée : Oui : 17 – Non 2 : - Abstention : 1.**

## Règlement des compétitions

Il est rappelé aux responsables des commissions Compétition les délais pour faire parvenir leurs projets de règlement 2005 (avant le 23 septembre) et les dates et lieux des championnats de France 2005 (avant le 15 juin).

Jean-François Clapé rappelle les conditions de surclassement des compétiteurs. Il demande que, dans les règlements de compétition, un addendum précise ce sujet.

**Les règlements des compétitions kite et parapente sont adoptés à l'unanimité.**



## États généraux du vol libre

Gérard Vieux fait le point...

La dernière réunion de l'APL a été l'occasion de réfléchir à ce qu'ils pourraient être. Le comité de pilotage chargé du dossier a synthétisé les réflexions de l'APL et les a ventilées entre plusieurs thèmes de réflexion. Ce document sera envoyé prochainement aux membres du CD, qui devront faire leurs remarques avant le 1<sup>er</sup> mai. Le comité fera alors une nouvelle synthèse et proposera pour les états généraux une méthode de travail (en direct avec les ligues, les licenciés, les deux ? Constitution pour chaque thème de groupes particulièrement motivés ?). L'objectif est de présenter le résultat de ces états généraux à l'AG 2005.

## Commission d'enquête

Jean-Michel Payot prend la parole...

« Je me suis engagé à l'issue de l'AG à suivre les recommandations de la commission d'enquête, ce qui s'est manifesté dans un premier temps par quatre actions :

- création de la commission des assurances ;
- mise sur pied d'un règlement financier et d'une commission financière ;
- engagement d'une plainte au civil sur les partenariats passé avec M. Castany en 2002 / 2003 ;
- transmission des conclusions de la commission d'enquête à Maître Yves de Boismilion, actuellement avocat de la FFP, de la FNA et ancien avocat de la fédération d'aéromodélisme, donc tout à fait au courant des problèmes passés. Maître Yves de Boismilion agit sur ce sujet avec un de ses confrères, Maître Yves-Marie Guillaud, également avocat de la FFP ;

Je souhaite que la commission d'enquête termine ses travaux au plus tôt et transmette son rapport final, de manière à constituer des plaintes en concordance avec les événements qu'elle décrit.

Par ailleurs, au cours des travaux de la commission, Maître Righi a été invité par les enquêteurs à répondre à leurs questions. Il leur a opposé le secret professionnel, ce qui est tout à fait recevable. Ceci étant, alors même qu'il refusait de répondre à la commission d'enquête, il a largement diffusé une lettre ouverte, signée par lui, qui abordait plusieurs des points couverts par la commission.

Dans la lettre de mission que j'ai écrite au moment de la formation de la commission, je précisais que toute personne contactée devait coopérer au mieux ou tirer pour elle-même, en cas de refus, les conséquences qui s'imposaient vis à vis de son engagement fédéral.

Enfin, il est évident que les relations d'un président de fédération avec son avocat conseil doivent être privilégiées. Ce n'est plus le cas entre moi-même et Maître Righi.

Deux solutions sont offertes : je peux agir seul, comme mes attributions me le permettent, et décider de travailler avec un autre avocat ; je peux aussi me faire soutenir par une décision du CD. Dans les deux cas, je souhaite travailler avec Maître Yves de Boismilion, dont la fibre fédérale est certaine, qui accepte des honoraires comparables à ceux que touchait Maître Righi, et avec lequel j'ai des rapports qui me semblent compatibles avec ma mission. Je vous demande aujourd'hui de soutenir mon choix. »

## La discussion s'engage...

Marion Varner rappelle que Maître Righi n'a pas été autorisé par le bâtonnier de son ordre à comparaître devant la commission d'enquête et précise les conditions dans lesquelles il a rédigé sa lettre ouverte. Il met en cause la commission qui lui semble ne pas avoir fonctionné de manière formellement acceptable. Il regrette que Maître Righi n'ait pas été invité cette année à l'AG, comme il l'était depuis qu'il travaillait pour la fédération. Il rappelle le travail satisfaisant que Maître Righi accompli pour la fédération depuis dix ans et déplore qu'il ne soit plus fait appel à lui. Il regrette que lui-même ne soit plus consulté bien qu'il soit avocat. Il souhaite enfin connaître ce qu'aura coûté à la FFVL la commission d'enquête

Renaud Guillemot précise les points qui restent en suspens dans le rapport de la commission. La lettre ouverte de Maître Righi ne remet pas en cause ce rapport. Les dysfonctionnements constatés par Marion Varner seront corrigés.

Alain Badino rappelle que les qualités et compétences de Maître Righi sont avérées et s'interroge sur ce qui est bon pour la fédération ?



Pascal Cantenot regrette le tort énorme qu'a fait à la fédération l'affaire Castany. La commission d'enquête a fait retrouver à la FFVL sa crédibilité. Si la relation de confiance n'existe plus entre client et avocat, alors le client doit changer d'avocat.

Yves Gilles rapporte les doutes persistants de la base sur cette affaire.

Sylvain Mison à la lecture de la lettre ouverte de Maître Righi, ne voit pas effectivement comment la FFVL peut continuer à travailler avec lui.

Jean-Michel Payot apporte des précisions sur la dégradation progressive de ses relations avec Maître Righi et sur les raisons qui l'ont amené à ne pas inviter Maître Righi à l'AG. Il s'engage à communiquer au CD le coût de la commission d'enquête.

### **Un vote est alors organisé...**

Le CD est-il d'accord pour mettre fin aux relations de la FFVL avec Maître Righi ?

**Oui : 15 – Non 4 : - Blanc : 2.**

Jean-Michel Payot ne manquera pas de remercier Maître Righi pour le travail effectué ces dix années. « Dans les circonstances difficiles et tragiques que nous avons vécu depuis ma prise de fonction, soyez assurés qu'avant d'agir, je me suis toujours posé la question : Qu'est-ce qui est bon pour la fédération et qu'est-ce qui ne l'est pas ? »

## **Questions diverses**

Le point est fait sur le Manuel du vol libre (six à neuf mois de retard ont été pris par les rédacteurs) et le Catalogue des sites (au point mort, dans l'attente de la mise à disposition de la base de données fédérale spécifique). Il est à nouveau discuté de l'opportunité d'un catalogue papier à l'heure de l'Internet.

Des précisions sont demandées et obtenues sur la répartition exacte des dépenses des lignes budgétaires consacrées à la mise à niveau de notre informatique et sur la rémunération des intervenants.

Renaud Guillemot regrette qu'un comité de pilotage n'ait pas été mis en place, comme il l'avait demandé, pour suivre ce projet. N'est-il pas temps de former un tel comité ? Alain Badino accepte toutes les bonnes volontés qui voudront bien l'aider dans la mise en œuvre et le suivi du projet informatique fédéral.

Renaud Guillemot demande si le fichier des licenciés est accessible aux différentes commissions.

Alain Badino, qui a interrogé la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) à ce sujet, apporte des précisions sur l'utilisation du fichier des licenciés. La loi est strictement appliquée. Peuvent créer des fichiers : les associations pour ce qui concerne leurs propres licenciés ; la fédération pour l'ensemble des licenciés. Dans ces deux cas, les fichiers doivent être déclarés à la CNIL. Ces fichiers ne peuvent être dupliqués car on ne pourrait alors plus répondre aux demandes d'individus qui souhaiteraient voir effacer ou modifier les informations qui les concernent. Une commission ou une ligue ne peuvent donc pas avoir accès à un fichier quelconque, autant que de besoin. La loi l'interdit. La FFVL a mis en place une procédure qui permet de diffuser des étiquettes reprenant les informations de ses fichiers à un prix adapté suivant qu'elle les envoie à des bénévoles ou à des professionnels. Des procédures précises existent pour permettre la création de liste de diffusion. Les associations ou commissions ont tout loisir de créer leurs propres fichiers sur la base de ces étiquettes si elles le désirent.

Renaud Guillemot trouve cette procédure peu satisfaisante sur un plan opérationnel. Il pense que les commissions font partie de la même entité juridique que la FFVL et qu'elles doivent pouvoir avoir accès aux fichiers autant que de besoin. Quant aux ligues, une convention pourrait être passée entre elles et la FFVL pour les autoriser à avoir accès aux fichiers autant que de besoin.

Alain Badino répète que la CNIL a été interrogée et que les deux propositions énoncées sont illégales. Une commission peut obtenir de la FFVL une liste des e-mail de tous les deltistes, par exemple, mais elle devra s'engager à n'utiliser cette liste qu'une seule fois : elle devra ensuite obligatoirement obtenir de tous les membres de la liste leur autorisation de recevoir d'autres mails de la commission.



La mise en place d'un groupe de travail Communication extérieure est souhaitée par Antoine Carretero. Des représentants de différentes disciplines et commissions devraient en faire partie. Ils pourraient établir, en collaboration avec Arc-en-ciel Communication, les besoins et les demandes.

La carte IGN va être renouvelée. Un contrat plus souple va être conclu, qui permettra la publication de quantités moins importantes, donc des mises à jour plus rapprochées. Des précisions sont apportées sur l'aspect financier de l'opération, qui devra aboutir avant la prochaine AG.

Un week-end de formation en communication, sous forme d'ateliers de travaux pratiques, est projeté. Son but est de créer des relais régionaux de communication. Il permettra à des représentants des ligues, mais aussi à des organisateurs de compétitions, d'apprendre le B.A. BA de la communication et des relations avec la presse. Le budget reste à trouver.

## **En conclusion**

Jean-Michel Payot s'exprime sur les assemblées générales qui se sont tenues le 27 mars dernier...

« L'AG extraordinaire s'est déroulée de manière satisfaisante. Les statuts ont été adoptés malgré l'opposition d'une autre fédération et les actions internes de certains. Nous devons cependant faire preuve de pédagogie et expliquer encore le pourquoi et le comment des nouveaux statuts, car ils n'ont pas été complètement compris.

L'AG ordinaire a montré que nous bénéficions d'une bonne assise politique, avec une opposition déclarée. Avoir une opposition, c'est toujours bon : ça aide à se remettre en cause. La présentation du rapport intermédiaire de la commission d'enquête répondait à un besoin général et est considéré comme un acquis positif pour la fédération. L'intervention de notre courtier a été claire et professionnelle. La voie que nous avons choisie – transparence, évolution, développement... et turbulences induites - n'est pas la plus facile, mais cette AG nous encourage à la poursuivre. Les états généraux du vol libre s'inscrivent bien dans cette dynamique. »

Le prochain CD se tiendra à Millau le 26 juin.